Protection des données personnelles dans les collectivités : la longue route vers le RGPD



En matière de protection des données personnelles, la mise en place du RGPD (Règlement général sur la protection des données) dans les collectivités locales de l'hexagone apparaît comme un fardeau dont certains se seraient bien passés.

RSSI et DPO aux commandes

En témoigne ce RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information) qui est également DPO (Data Protection Officer), c'est-à-dire délégué à la protection des données, d'une collectivité française d'une taille significative.

Interrogé sur la conformité réglementaire de sa collectivité vis-à-vis du RGPD, il réfléchit un instant et se montre à la fois précis et honnête. « Nous venons de créer un indice de maturité vis-à-vis du RGPD au sein de notre collectivité. Donc, il s'est posé la question de comment calculer ce pourcentage de maturité. Nous avons fait le choix de prendre une succession d'étapes et nous attribuons des points. Cela nous permet d'avoir un niveau de maturité par direction. L'objectif est de publier cet indicateur par direction » débute-t-il.

De 1% à 40% de conformité au RGPD selon les directions

« Ce pourcentage dépend des directions…[lire la suite]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Protection des données personnelles dans les collectivités : la longue route vers le RGPD | La Revue du Digital

Quelles différences entre urne électronique et urne papier ?





Ouelles différences entre urne électronique et urne papier ?

Le vote électronique est, depuis 2012, une solution de vote pour les élections sociales apportant de nombreux avantages et bénéfices aussi bien pour l'entreprise que pour les partenaires sociaux. Plusieurs centaines d'entreprises de tous les secteurs et de toute taille ont utilisé l'evoting avec succès durant les deux dernières occurrences des élections sociales. A la suite d'un retour d'expériences positif de celles-ci, nous proposons dans cet article d'expliquer comment et en quoi des bureaux de vote électronique diffèrent de bureaux de vote papier.

Qu'est-ce qu'une urne dans le vote électronique ?

Les urnes du vote électronique sont dématérialisées. Cela signifie qu'il n'existe plus de « boîtes » physiques à installer pour chaque catégorie de travailleur, multiplié par le nombre de bureaux de vote, multiplié par le nombre de sites géographiques/locaux différents où l'entreprise a décidé d'installer ses bureaux de vote.

Cette différence produit des bénéfices organisationnels pour faciliter la gestion de l'élection et l'accès au vote pour les électeurs. En effet :

- Quel que soit le site ou l'endroit physique de l'entreprise où votera l'électeur, ses bulletins iront de facto dans les urnes correctes qui correspondent à la bonne combinaison d'organe (CE ou CPPT) et de catégorie (Employé, Cadre, Ouvrier, Jeune travailleur).
- Alors que les urnes physiques doivent être surveillées et scellées durant leur transport et dans les locaux où elles sont installées, les urnes dématérialisées du vote électronique ne doivent pas être installées (gain logistique). Elles sont contrôlables et contrôlées de façon centralisée. De plus les urnes électroniques permettent au président du bureau de vote principal et aux témoins syndicaux de suivre en temps réel, s'ils le souhaitent, l'état de remplissage de chaque urne et le statut de l'élection (NDLR : nous reviendrons dans un prochain article expert sur le sujet de comment contrôler un vote électronique sans être informaticien).

Le tableau ci-dessous indique les avantages de l'urne dématérialisée (électronique):

Urnes - vote papier	Urnes - vote électronique
Les urnes sont des boîtes physiques.	Pas d'urnes physiques. Les urnes sont dématérialisées.
Une urne différente est à installer pour chaque site ET chaque bureau de vote ET chaque organe ET chaque catégorie de travailleur.	Une même urne peut être partagée entre différents site/bureau de vote (pour un organe catégorie donnée).
Les urnes physiques doivent être contrôlées par plusieurs groupes différents de personnes dans chaque bureau de vote.	Les urnes électroniques sont contrôlées centralement (et donc contrôlables par un seul groupe de personnes pour tous les sites et tous les bureaux de vote en même temps).
Les urnes doivent être installées et contrôlées physiquement.	Aucune installation physique requise. Une vérification des scellés électroniques est requis lors du dépouillement.
Les urnes doivent être manuellement déplacées.	Les urnes étant dématérialisées, aucun déplacement d'urne n'est requis.
Les bulletins des urnes doivent être dépouillés manuellement.	Le dépouillement est une simple opération d'addition après décryptage des bulletins individuels. Aucun dépouillement manuel laborieux requis.
Les urnes doivent être scellées manuellement avant dépouillement et transport.	Aucun scellement physique requis. Aucun transport de boîtes requis. Le scellement électronique apporte en plus la garantie de pouvoir répéter la procédure de dépouillemen si nécessaire.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes

pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Vote électronique pour les élections sociales : quelles différences entre urne électronique et urne papier ? — BECI

Journée mondiale de la protection des données — Commentaire de Veritas



La journée du 28 janvier prochain sera consacrée à la protection des données, il s'agira de la première journée de sensibilisation depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (GDPR) en Europe....[Lire la suite sur la source]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945



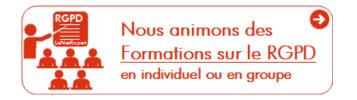


Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

L'Union européenne juge que le Japon protège bien les données personnelles





L'Union européenne juge que le Japon protège bien les données personnelles

L'Union européenne annonce que le système de protection des données personnelles au Japon est satisfaisant. Entre l'Union européenne et le Japon, la circulation des données personnelles se fait désormais sans entraves....[Lire la suite sur la source]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Evénement du secteur de la Sécurité les 6 et 7 mars à Marseille : AccesSecurity



La 3ème édition d'AccesSecurity, ouvrira ses portes à Marseille les 6 et 7 mars 2019. Cybersécurité, IA et Big Data sont au coeur des Serious games et des Ateliers organisés durant les deux jours du salon.

- Des Serious games dédiés aux DSI et aux RSSI: Résoudre en un temps donné des énigmes liées à la cybersécurité, décrypter du code pour trouver un mot de passe, trouver des combinaisons binaires pour ouvrir un cadenat, les élèves du CESI d'Aix-en-Provence, en
- 5^{ième} année d'alternance informatique et en formation de manager de la sécurité des SI mettent à l'épreuve les compétences des professionnels !

Mercredi 6 et jeudi 7 mars, 3 sessions par jour: 10h30 - 11h15, 12h-12h45, 16h-16h45 sur inscription

- Des Ateliers pratiques: de l'Intelligence Artificielle qui protège des cybermenaces à la sécurisation du cloud et des systèmes de sécurité physique et autres dispositifs d'accès aux menaces sophistiquées... 8 Ateliers pratiques aux applications concrètes seront développés sur les deux jours de salon par les exposants.

Mercredi 6 mars

- 14h30-15h15 **SOLIANI EMC MICROTEST** Solutions innovantes de blindage EMC pour la Cybersécurité
- 15h30-16h15 GENETEC Les systèmes de sécurité physique et les dispositifs comme les caméras ou les lecteurs de cartes de contrôle d'accès sont plus intelligents et plus puissants que jamais. Mais est-ce que ce système de sécurité est vraiment sécurisé ?

 Jeudi 7 mars
 - 09H30-10H15 DARKTRACE IA et réponse autonome, une nouvelle approche pour faire face aux menaces informatiques
 - 10h30-11h15 VADE SECURE Phishing, Spear Phishing : Découvrez comment les hackers déjouent votre vigilance !
- 11h30-12h15 MIEL CYMULATE : Simulation de cyberattaques. Pensez et agissez comme un hacker
- 14h30-15h15 **QUALYS** : Vers une nouvelle approche de la sécurité du cloud
 - 15h30-16h15 **BITDEFENDER** Dissection d'une cyberattaque : détection, investigation et réponse
 - 16h30-17h15 MAILINBLACK Protéger l'ensemble des données qui transitent par email, un enjeu sociétal déterminant

Retrouvez le programme des Ateliers
Retrouvez le programme complet du Colloque

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Boîte de réception (782) — denis.jacopini@gmail.com — Gmail

Les GAFA détiennent 70 000 données sur votre enfant



À l'âge de 13 ans, les parents auront posté en moyenne 1 300 photos et vidéos de leur enfant sur les médias sociaux. Et d'ici ses 18 ans, il y aura, sur la toile, 70 000 publications le concernant, estime un rapport de la commission britannique de protection de l'enfance. Des données personnelles qui sont trop peu protégées et qui pourraient lui nuire.

Jamais nous n'avons partagé autant d'informations à propos de nous. Sur Instagram la photo d'un gâteau, sur Twitter nos opinions politiques, sur Facebook la vidéo du chat, sur Whatsapp nos photos de vacances... L'afflux de données est continuel. Mais il n'est pas seulement question de nous, cela concerne aussi nos enfants.

Selon un rapport de la Commission britannique à l'enfance, en moyenne, à l'âge de 13 ans, les parents ont posté 1 300 photos et vidéos de leur enfant sur les différents médias sociaux. Cela commence même avant sa naissance avec des photos d'échographie, l'annonce de la grossesse, etc.

- « Les enfants publient 26 fois par jour sur les réseaux sociaux »
- « La quantité d'informations explose lorsque les enfants euxmêmes commencent à utiliser ces plateformes. En moyenne, les enfants publient 26 fois par jour sur les réseaux sociaux », écrivent les auteurs du rapport. D'ici ses 18 ans, il y aura 70 000 données à son sujet sur Internet, indiquentils.

Car il ne s'agit pas seulement des réseaux sociaux. Les enceintes connectées, les applications, les jeux vidéo en réseau, les assistants vocaux recueillent eux aussi de précieuses données sur nos modes de vie et ceux de nos enfants. En décembre dernier, un client allemand d'Amazon a même reçu par erreur 1 700 enregistrements d'un utilisateur de l'enceinte connectée Alexa...[lire la suite]

JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

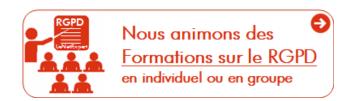
Contactez-nous

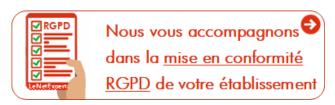
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à

Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : [Le chiffre] Les GAFA détiennent 70 000 données sur votre enfant

La sécurisation des données intègre la stratégie des cabinets d'avocats



La sécurisation des données est devenue plus qu'une obligation, une priorité pour les entreprises. Pour répondre à ce nouvel enjeu, les cabinets de conseil ont dû adapter leurs offres. Pour preuve le cabinet Hoffman qui vient d'ouvrir un département Digital-Data Protection. Rencontre avec Maître Ingrid Zafrani, avocat associée.

Avant l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), notre cabinet conseillait déjà ses clients, intervenant dans les secteurs de l'innovation, sur les questions liées aux données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du RGPD en mai 2018, l'ensemble des entreprises a été sensibilisé aux enjeux de la protection des données, raison pour laquelle nous avons davantage développé cette compétence. Cela marque une volonté d'accompagner nos clients de façon transversale dans leurs différents projets, tant en terme de e-commerce que de protection des données et de sécurisation de leurs fichiers, notamment avec notre service de Blockchain ouvert l'été dernier…[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : La sécurisation des données intègre la stratégie des cabinets d'avocats — Éditions Francis Lefebvre

Wi-Fi, données personnelles, chiffrement… ce qu'il faut craindre et espérer pour 2019



De nouvelles techniques de protections fondamentales, comme le WPA3 ou l'authentification FIDO2, permettront de sécuriser davantage nos réseaux et nos services. Mais elles ne pèseront pas lourd face aux faiblesses de l'internet des objets et les fuites de données personnelles.

L'année passée a été riche sur le plan de la cybersécurité et l'année 2019 ne devrait pas être moins bien lotie. Voici ce à quoi elle devrait ressembler.

Vos données bancaires seront en ligne de mire

Au niveau des malwares, on pensait que le ransomware allait tout éclipser en 2018. Finalement non. Les pirates ont délaissé le chantage pour le minage de moneros dans le serveurs web. Certes, le navigateur, en hackant des « cryptojacking » est une technique de gagne-petit (5 euros par jour et par site compromis en moyenne à mi-2018 selon une récente étude), mais elle est facile à mettre en place et très peu risquée. Mais la fête est finie, car le cours du monero s'est écroulé. Depuis, le ransomware reprend quelques couleurs. La récente épidémie GandCrab montre une nette professionnalisation de ce milieu, avec à la clé des techniques d'automatisation et une distribution indirecte. Les pirates chercheront à cibler en priorité les professionnels et les entreprises. Côté grand public, les experts d'Avast estiment que l'année 2019 marguera le grand retour des chevaux de Troie bancaires, en particulier sur les terminaux mobiles, histoire de contourner l'authentification forte par SMS...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Wi-Fi, données personnelles, chiffrement… ce qu'il faut craindre et espérer pour 2019

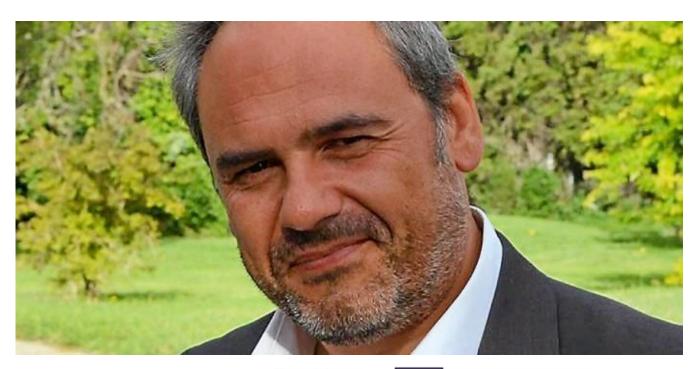
Données personnelles : dépasser la conformité de façade



Bon nombre d'entreprises ont fait le strict minimum pour se conformer au RGPD. Pour 2019, il est impératif qu'elles s'engagent dans une stratégie proactive afin de viser une conformité à long terme.

Le bilan de la mise en oeuvre du règlement général pour la protection des données (RGPD) par les entreprises françaises, sept mois après son entrée en vigueur, est instructif à plus d'un titre et donne le ton pour une année 2019 qui sera, elle aussi, sous le signe de la protection des données et des communications personnelles....[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





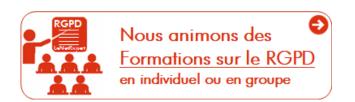
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Données personnelles : dépasser la conformité de façade

Faire du RGPD un atout pour votre hôtel



Le Règlement Global de Protection des Données (obligatoire depuis le 25 mai 2018) a certes apporté son lot de contraintes administratives et financières aux entreprises européennes, mais il est aussi un moyen de tisser un lien de confiance auprès de vos clients...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Abonnement à L'Hôtellerie Restauration